

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ✕

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_132 - Interpellation Marion Wahlen et consorts - Urgences médicales : à quand une vraie coordination pour répondre aux besoins ?

Séance du Grand Conseil du mardi 27 septembre 2022, point 2.5 de l'ordre du jour

Texte déposé

Le 30 août dernier, en première page de la Feuille des avis officiels, le Conseil d'Etat demande d'« Appeler son médecin ou la centrale des médecins de garde avant d'aller aux urgences ».

Le message est clair, mais ne se traduit pas avec autant de clarté sur le terrain.

En premier lieu, la pénurie de médecin de famille et de premier recours est une réalité. Il devient de plus en plus difficile d'en trouver un la journée.

La nuit, ils sont encore moins nombreux.

Le réflexe est tout naturellement d'aller aux urgences soit dans les hôpitaux régionaux, soit au CHUV.

Les ambulanciers, dans les cas qu'ils prennent en charge, appellent la centrale ou les hôpitaux et ils sont aussi confrontés de cas à cas à des difficultés d'aiguillage vers l'hôpital qui peut assurer la meilleure prise en charge.

Dans les cas d'urgence vitale ou potentiellement vitale et lorsque le/la patient-e a déjà un dossier dans un hôpital, la coordination ne se fait pas toujours de façon optimale non plus.

De plus, l'application pour smart phones *Urgences santé* n'est pas encore assez connue du grand public pour que les disponibilités des urgences soient accessibles à tous.

Tous ces constats amènent naturellement à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. S'il souhaite que le public puisse suivre son appel énoncé dans la FAO du 30 août dernier comment compte-t-il assurer une coordination efficace médecin/ambulancier/hôpital pour répondre aux urgences ?
2. Quel dispositifs supplémentaires (notamment tri professionnel des cas) met-il en place pour répondre aux urgences vitales ou potentiellement vitales ?
3. Comment s'assure-t-il de la formation adéquate et continue donnée aux personnes du tri des urgences et des relais d'information qui sont transmis aux hôpitaux recevant les cas ?
4. Quelle information met-il, à grande échelle, à disposition du public pour qu'il puisse l'utiliser de manière adéquate en cas d'urgence ?

5. Envisage-t-il d'autres mesures pour un tri des urgences et leur renvoi vers les structures adéquates ?

Merci d'avance au Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Ne souhaite pas développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Monique Hofstetter	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Laurence Bassin	PLR
Gregory Bovay	PLR
Carole Dubois	PLR
Grégory Devaud	PLR
Marc Morandi	PLR
Blaise Vionnet	V'L
Anne-Lise Rime	PLR
Aliette Rey-Marion	UDC
Regula Zellweger	PLR
Gérard Mojon	PLR
Yvan Pahud	UDC
Stéphane Jordan	UDC
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Yannick Maury	VER
Pierre Wahlen	VER
Théophile Schenker	VER
Josephine Byrne Garelli	PLR
Jean-François Cachin	PLR

Signataire	Parti
Maurice Neyroud	PLR
Philippe Germain	PLR
Olivier Petermann	PLR
Nicolas Suter	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Florence Gross	PLR
Jerome De Benedictis	V'L
Pierre-François Mottier	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2gl');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).